

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15 Présents : 10 Pouvoir(s) : 2

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq, Le jeudi 26 juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2025

Présents: Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés: Déborah DUBUIS, David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance

## N°2025-042 DM 2 2025 Budget Principal

Le 5/11/2014, la Commune de Largeasse a signé un crédit-bail mobilier avec l'EURL Le Fournil Gatinais pour un montant de 29.400,00 € (350,00€/mois pendant 7 ans).

Il a été encaissé la somme de 10.150.00€.

Compte tenu que cette entreprise a été liquidée par jugement du tribunal de Commerce de Niort en date du 13/09/2017, clôture par insuffisance d'actif par jugement du 15/09/2020, il convient de réintégrer cette somme de 10.150,00€ au budget de la Commune.

De plus, le Fournil Gatinais a versé une caution qui n'a pas été remboursée.

Afin de régulariser les opérations mentionnées ci-dessus, il est nécessaire

## **COMMUNE DE LARGEASSE**

## **DECISION MODIFICATIVE 2**

Conseil Municipal du 26/6/2025

	Consen Munici	pai du 25/25/2025	
BUD	GET PRINCIPAL - SEC	TION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
023	10 550,00 €	75888	10 550,00 €
TOTAL	10 550,00 €	TOTAL	10 550,00 €
BUI	DGET PRINCIPAL - SE	CTION D'INVESTISSEMENT	<u> </u>
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
167	10 150,00 €	021	10 550,00 €
165	400,00 €		
TOTAL	10 550,00 €	TOTAL	10 550,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus, Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 juin 2025

Secrétaire de Maire Cécile SAUVETRE

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU